



Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 007-210703278-20241010-ARRETE55-AR

S<sup>2</sup>LOW

Département : Ardèche

Arrondissement : Largentière

Canton : Vallon Pont d'Arc

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°55 CREATION D'UN ARRET DE CAR « RANC DE GUILHAUMET »

Le Maire de la commune d'UZER,

Vu :

- Le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L2213-6, relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,
- VU le code de la route et notamment ses articles R 110-1 R110-2 R 411-8 R 417-11 R 417-12
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un nouvel arrêt de car route d'Alès (face à la Mairie) en remplacement de l'arrêt de car qui se trouve route d'Alès devant l'hôtel restaurant La Chataigneraie.

### ARRETE

**Article 1:** A compter du **4 novembre 2024** : l'arrêt de car qui se trouve devant l'hôtel restaurant « la Chataigneraie » ne sera plus en service et sera remplacé par l'arrêt de car route d'Alès (face à la Mairie).

**Article 2 :** Sera ainsi matérialisé un emplacement d'arrêt de car « Ranc de Guilhaumet » (centre) en direction d'Alès à compter du 4 novembre 2024.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- la gendarmerie de Largentière
- la Sous-Préfecture de Largentière
- Le service des transports de la REGION.



Uzer le 10.10.2024